

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL362

présenté par

M. Molac, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de
Courson, Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot, M. François-
Michel Lambert, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE 3

À l'alinéa 108, substituer aux mots :

« l'offre médico-sociale »

les mots :

« les politiques de santé et d'autonomie et les politiques sociales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La dimension médico-sociale doit être englobée dans l'offre territoriale qui ne doit pas se limiter aux soins.